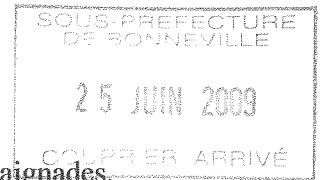
	EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE		MAIRIE de PRAZ sur ARLY HAUTE – SAVOIE 74120	
	N° 1096	Fixant les dispositions relatives à la baignade dans l'Arly.	Tél.04 50 21 90 28	Fax. 04 50 21 99 02

Le Maire de la Commune de PRAZ-sur-ARLY (Haute-Savoie),
 VU : le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :
 L 2122-2-5° relatif à la prévention et à la distribution des secours,
 L 2213-23 4^{ème} alinéa relatif à l'information du public en matière de sécurité des baignades.



CONSIDERANT : les aménagements sommaires de plage réalisés en bordures des rives de l'Arly

1 en amont de la Grande passerelle côté Sud de la rivière (Les Varins)

2 en aval de la petite passerelle, côté Nord de la rivière (Meuret)

CONSIDERANT : que la hauteur d'eau au droit des dits aménagements ne dépasse pas 30 centimètres sur une largeur de 4 mètres

CONSIDERANT : que les dangers n'excèdent pas ceux auxquels le public doit s'attendre normalement à rencontrer dans le cadre d'une baignade en eau vive ;

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 : L'accès aux deux endroits sommairement aménagés ci-dessus visés, est libre.

La baignade est non surveillée, elle est aux risques et périls du public du 20 Juin au 15 Septembre et de 9 Heures à 22 Heures. En dehors de ces périodes la baignade est interdite.

Les enfants, en particulier les plus jeunes sont placés sous l'entière responsabilité des personnes auxquelles ils sont confiés.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'information seront mis en place et entretenus par les services techniques à l'entrée de chacun des espaces aménagés dans lesquels il sera rappelé :

- la responsabilité des usagers,
- les dispositions à mettre en œuvre pour prévenir les secours en cas d'accident.

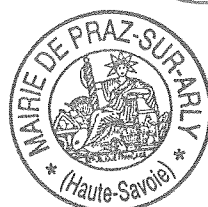
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
- Pour exécution au Directeur Général des Services et au Directeur des Services Techniques.

Il fera l'objet d'un affichage permanent en Mairie, à l'Office de Tourisme et sera publié sur le site Internet de la Mairie.

Fait à Praz-sur-Arly, le 17 Juin 2009

Le Maire, Yann JACCAZ



Transmis à la Sous-Préfecture
De Bonneville le :

24 JUN 2009

